
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le lundi 7 décembre 2020 à compter de 15 h 00 par vidéoconférence et en personne, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents physiquement:

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Grand-Remous
Kazabazua
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont présents, virtuellement :

Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin

Municipalités représentées

Maniwaki
Aumond
Blue Sea
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Low
Lac Ste-Marie
Messines
Montcerf-Lytton

Sont absents :

Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réal Rochon

Municipalités représentées

Bois-Franc
Gracefield

Sont aussi présents virtuellement :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien, adjointe au greffe et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 15 h 00.

2020-R-AG346

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2020

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2020-R-AG347

Modification de la résolution 2019-R-AG356 – Route touristique et développement de kiosques touristiques – Autorisation de signature – Convention d’aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR)

Considérant la résolution 2019-R-AG247 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, confirmant l’engagement de la MRC à poursuivre le développement de kiosques touristiques sur le territoire de la MRC, tel que prévu au projet de Route touristique présenté aux membres du Conseil;

Considérant que dans sa volonté de réaliser ce projet, une demande d’aide financière a notamment été présentée au MAMH dans le cadre du FARR;

Considérant la résolution 2019-R-AG356 adoptée par le Conseil de la MRC à l’occasion de sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, autorisant Mme Lynn Kearney, alors directrice générale de la MRC, à signer la convention d’aide financière à intervenir entre la MRC et le MAMH concernant le financement demandé via le FARR pour le développement de kiosques touristiques sur le territoire de la MRC, ainsi que tout document relatif à ce dossier;

Considérant qu’un avenant doit être signé en suivi de la convention intervenue, afin d’autoriser une prolongation de l’aide financière au-delà du 31 décembre 2020 et qu’il convient de modifier les signataires autorisés, suite au départ de Mme Kearney.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser le directeur (trice) général(e) de la MRC ou la directrice générale adjointe et greffière de la MRC à signer l’avenant à intervenir suite à la convention signée entre la MRC et le MAMH concernant le financement demandé via le FARR pour le développement de kiosques touristiques sur le territoire de la MRC, ainsi que tout document futur relatif à ce dossier, s’il y a lieu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG348

Clôture de la séance

Madame la conseillère Joselyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu de clore la présente séance à 15 h 02.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.